Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 32 (2002)

Heft: 7-8

Artikel: Un double accompagnement

Autor: Prélaz, Catherine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-828148

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un double accompagnement

Inter-M'aide a développé à Genève un service de solidarité aussi intelligent qu'efficace. Lors d'un déménagement, il apporte sa collaboration à des personnes aux moyens modestes, et fait appel pour cela à des jeunes en voie de réintégration.

9 aventure Inter-M'aide a démarré, il y a trois ans, sur un désir de changer de vie, de se rendre utile. Après avoir fait plusieurs métiers, de la coiffure à la garde d'enfants, en passant par Carrefour Rue - l'organisme d'aide fondé par Noël Constant, travailleur social bien connu à Genève Michèle Vanrumbeke-Mottier décide de mettre sa camionnette de 12 m³ au service des gens dans le besoin qui doivent déménager. Très rapidement, sa petite affaire prend de l'ampleur et un ami, Marc Roh, vient la seconder. Une renaissance pour cet homme au passé de SDF. Les moments durs de la vie, il connaît. Et c'est avec beaucoup de compréhension et d'humanité qu'il accueille aujourd'hui tous ceux qui ont besoin d'un coup de

Aide au déménagement, nettoyage d'appartements sont les principaux services assurés par Inter-M'aide. L'association a aujourd'hui trois véhicules à disposition, soit une capacité de 50 m³, et les demandes sont nombreuses. Mais la démarche d'Inter-M'aide va bien au-delà du transport de meubles. «Nous effectuons de l'aide au déménagement adaptée à la situation des personnes, en faisant en sorte que même celles dont les capacités sont réduites puissent participer à cet événement de leur vie, explique Marc Roh. Nous les mettons à contribution, elles ou un membre de leur famille. Certaines personnes sont en mesure de préparer leurs affaires, de les emballer, d'autres moins. Mais il est essentiel de leur garantir un rôle, une dignité.»

La clientèle d'Inter-M'aide est variée. «Nous déménageons régulièrement des seniors qui partent vivre



Marc Roh (à g.) et Michèle Vanrumbeke (au centre) entourés des jeunes de l'équipe Inter-M'aide

dans un EMS, mais encore des personnes qui doivent quitter subitement le domicile familial. Parfois aussi, nous avons le bonheur d'installer dans un nouveau logement plus agréable une personne qui avait déjà fait appel à nos services, dont nous avons connu les difficultés, puis le retour à une situation meilleure. Récemment, confie Marc Roh, j'ai été très touché par un tel cas, et à cette personne qui s'en sortait, j'avais vraiment envie de dire: chapeau, Monsieur!»

Aide à l'intégration

Inter-M'aide a récemment complété son équipe d'un éducateur spécialisé – Jacques Mugozi, licencié en

sciences de l'éducation des adultes afin d'entourer les jeunes travaillant pour cet organisme. «Nous collaborons avec différents services s'occupant de jeunes en difficulté, notamment des foyers, et nous pouvons offrir à plusieurs d'entre eux un travail adapté à leurs capacités respectives, parfois quelques heures, une ou deux demi-journées par semaine. Nous avons énormément de travail, confirme Marc Roh, ce qui démontre bien que notre société a mal à la patte! De plus en plus de gens connaissent des problèmes. Trop souvent, ces problèmes conduisent à l'isolement, à des comportements déviants, notamment de repli sur soi, de perte des valeurs. Ce qui est assez nouveau, c'est que ce phénomène touche toutes les classes sociales, et des gens de plus en plus jeunes. Il est essentiel de maintenir chez ces personnes l'estime de soi, de les rediriger vers des aspirations, de les aider à retrouver une qualité de vie. Nous œuvrons à cela.»

Inter-M'aide a également ouvert une brocante, appelée Eureka. «Nous nous étions rendu compte en déménageant des personnes âgées que souvent elles bradaient les meubles dont elles devaient se séparer, explique Marc Roh. Nous leur offrons désormais un espace où nous les mettons en vente, et nous leur retournons le 60% du prix.» Cette brocante permet aussi à ceux qui s'installent dans un nouveau logis de trouver l'essentiel pour se meubler.

Pour tout renseignement, vous pouvez faire appel à Inter-M'aide. Mais sachez que cet organisme fonctionne en réseau avec différents services sociaux — Pro Senectute, l'Hospice général et d'autres — et qu'on vous renverra à l'un d'eux afin de déterminer votre situation... cela pour éviter des abus et tout risque de concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises de déménagement de la place. Une visite de la brocante Eureka peut être l'occasion d'un premier contact avec la dévouée équipe d'Inter-M'aide.

Catherine Prélaz

Inter-M'aide, 6 rue Liotard, 1202 Genève, tél. 022 340 11 80. La brocante Eureka (même adresse) est ouverte du lundi au jeudi de 13 h 30 à 18 h 30, le vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 17 h.

Demandez le programme

La brochure d'animation de la Ville de Genève vient de paraître. Elle propose une foule d'activités pour les aînés et les personnes à mobilité restreinte, qui vont des rencontres de quartiers, aux séjours, escapades et sorties diverses, en passant par des ateliers, rendezvous culturels, etc.

A commander auprès de: Ville de Genève, Secteur d'animation, rue Chandieu 8, 1202 Genève.

OCPA

L'OCPA et les accords bilatéraux

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'Union européenne modifient les délais d'attente pour obtenir des prestations complémentaires. Explications.

es accords bilatéraux sont entrés en vigueur le 1er juin 2002. Ces accords prévoient notamment l'égalité de traitement entre les ressortissants suisses et ceux des pays de l'Union européenne et de l'AELE, ce qui a pour effet de modifier les délais d'attente pour obtenir les prestations de l'OCPA.

Pour les prestations complémentaires fédérales, la durée minimale de résidence nécessaire jusqu'ici pour avoir droit aux prestations est supprimée. Les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE, au bénéfice d'une autorisation de séjour antérieure au 1er juin 2002, ont droit à ces prestations aux mêmes conditions que les Suisses, soit immédiatement (dès le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée)

Les rentiers ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE qui s'établissent en Suisse dès le 1^{er} juin 2002 doivent être au bénéfice d'une assurance maladie adéquate et disposer de moyens d'existence supérieurs au montant donnant droit à des prestations complémentaires fédérales.

Situation à Genève

Pour les prestations complémentaires cantonales, la durée de résidence minimale est dorénavant la même pour les ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE que pour les Suisses. Les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE, comme les Suisses, doivent justifier d'une durée de séjour de 5 ans,

durant les 7 années précédant le dépôt de la demande de prestations, sur le territoire suisse ou/et de l'Union européenne ou/et de l'AELE. Comme jusqu'à présent, les ressortissants des autres Etats doivent avoir résidé 10 ans à Genève pour prétendre aux prestations cantonales.

Les personnes concernées par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux doivent déposer une demande de prestations auprès de l'OCPA.

Attention: les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE qui ne reçoivent actuellement que les prestations complémentaires fédérales doivent introduire une nouvelle demande pour bénéficier des prestations complémentaires cantonales. Tout comme avant les accords bilatéraux, les prestations de l'OCPA ne sont versées qu'aux personnes domiciliées dans le canton de Genève et qui y résident effectivement. Le versement des prestations en dehors du canton n'est pas possible.

Rappelons que font partie de l'Union européenne (UE) les Etats suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède. Alors que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse sont membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

OCPA
Office cantonal des personnes âgées

Route de Chêne 54 Case postale 378 1211 Genève 29 Tél. 022 849 77 41 Fax 022 849 76 76 www. geneve.ch/social/OCPA

Accueil au public (rez-de-chaussée) de 8 h 30 à 12 h de 13 h à 16 h